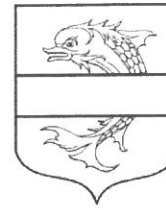


VAUCLUSE



Mairie de Visan
84820

Continuité de service durant la période de confinement (3)

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et aux 1°, 2° et du 4° au 19° de l'article L. 122-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Les décisions prises en application du premier alinéa peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales et à l'article L. 122-11 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Le maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent I dès leur entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

Organisation des services municipaux

Une nouvelle réunion est prévue ce lundi 4 mai à 14 h à l'Hôtel de Pellissier avec des enseignants, la déléguée de l'Education Nationale de l'école, le président et la directrice du FREP et la représentante des parents d'élèves, afin de voir si la rentrée peut être effective le 12 mai avec les mesures sanitaires nécessaires.

Pour information, devant la pénurie de masques et la difficulté d'approvisionnement un atelier couture a été installé à l'espace Gérard Sautel sur l'impulsion de Jean Prevost et Bernard Racanière pour la confection de masques en tissu. Plusieurs volontaires se sont proposées, la commune fournit le nécessaire : tissu, molleton, élastiques, fil, ... et les couturières viennent avec leur machine à coudre. Elles y ont consacré déjà plusieurs après-midis. Les gestes barrière sont respectés et elles ont été approvisionnées en gel hydroalcoolique.

Réouverture de la médiathèque - Réflexion engagée avec le personnel.

Remise en place de l'éclairage public le 11 mai en cas de confirmation de déconfinement.

La convention avec l'association Entente du Vaucluse a été renouvelée cette année. Si déconfinement avéré, une permanence aura lieu à compter du 12 mai et jusqu'en juin, tous les mardis matin de 9h à 12h à la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir.

Cérémonie du 8 mai – elle aura lieu à 11 h30 avec les membres du Conseil Municipal actuel, un seul porte-drapeau et le président du CATM.

Travaux :

Toiture de l'école – les travaux se déroulent comme prévu, pour le moment les délais sont respectés.

Terrain multi-sports à côté du stade Bellevue. Ces travaux avaient commencé en Janvier avec Braja Vésigné pour la partie goudronnée mais pour des raisons d'approvisionnement, l'entreprise Win'Ovatio chargée des installations sportives n'avaient pu les achever. La période de confinement avaient encore majoré encore les délais.

La partie installation sportive représente un montant de 22 787.28 € TTC.

Remise en eau de la fontaine de la Place de la Libération : le réseau d'alimentation de cette fontaine depuis la rue des Fondrières et la rue des Soustets s'était détérioré avec les années et devenu obsolète. Une conduite d'alimentation avait été installée rue du Portail Neuf il y a de nombreuses années « en prévision de », mais ce n'est que lorsque l'aménagement de la rue Réchaussil avait été réalisé que le raccordement a été anticipé sur le bas de la rue. Il restait à installer une conduite depuis la rue Réchaussil jusqu'à la fontaine sur la place de la Libération et son alimentation effective par un raccordement depuis la conduite sur le haut de l'avenue du Portail Neuf. L'entreprise Ayglon était chargée de ces travaux mais ils avaient dû être reportés par obligation de confinement. Reprenant le travail ce lundi, l'entreprise nous a demandés en fin de semaine dernière si les travaux pouvaient être réalisés ce lundi. Il y a si longtemps que l'ensemble des riverains attendent de revoir couler cette fontaine et son bassin rempli que nous n'avons pas hésité. Par manque de temps les riverains n'ont pu être informés avant.

Coût de ces travaux : 7 860 € TTC

Changement des luminaires à l'espace Gérard Sautel – Depuis plusieurs mois, l'éclairage de la petite salle est défectueux, le changement de l'ensemble des luminaires devait être effectué. Cela aurait pu être réalisé par la nouvelle équipe municipale. Mais lors de la mise en place d'un atelier couture pour la confection de masques, il s'est avéré nécessaire de revoir l'éclairage pour les couturières, le choix des luminaires s'est imposé par les délais d'approvisionnement, il s'agira néanmoins de néons LED. C'est l'entreprise visanaise RILS ELEC qui va les réaliser pour un montant de 844 € TTC

Porte cuisine Les Troubadours – C'est l'entreprise Guigues qui réalisera ces travaux pour un montant de 1 896 € TTC à partir du 13 mai.

Commande de masques en tissu pour un montant de 8 092.50 € - L'Etat devrait prendre en charge la moitié de la dépense. Des écrans de protection en plexiglas ont été commandés à la Miroiterie Valréassienne en prévision d'une réouverture des services pour un montant de 624 € TTC

Visan le 04/05/2020

